



Revalorisation de salaire et coefficient

Par **altim59**, le **19/06/2010** à **18:35**

Bonjour à tous!

Je suis préparatrice en pharmacie, employée depuis 2 ans dans une pharmacie d'Officine qui adhère à la convention collective nationale pharmacie d'officine. cette dernière prévoit un passage à l'échelon 3 au terme de 3 années dans l'échelon 2. Je suis à l'échelon 2 depuis 4 ans et demi (depuis janvier 2006, j'étais alors dans une autre pharmacie adhérente à la même convention). Sachant que mon contrat (CDD de remplacement) stipule que "ma rémunération sera calculée conformément aux disposition de la CC"; puis-je réclamer la revalorisation de mon salaire à l'échelon 3 et éventuellement un effet rétroactif?